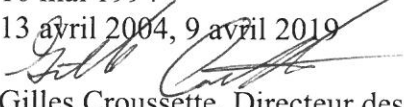




VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2019-04

SERVICES AFFECTÉS : Travaux publics (Finances et Opérations)
DESTINATAIRES : Employés des travaux publics
OBJET : **ACHAT D'ESSENCE ET CARBURANT**
RÉFÉRENCES : Réunion régulière du 13 avril 2004
DATE D'ÉMISSION : 10 mai 1994
RÉVISÉE LE : 13 avril 2004, 9 avril 2019
ÉMISE PAR : 
NOM ET POSTE : Gilles Coussette, Directeur des travaux publics

1. Afin de s'approvisionner en essence et carburant, la Ville lancera un appel d'offres par invitation aux entreprises concernées à tous les 5 ans.
2. Tout carburant nécessaire au fonctionnement d'un service municipal devra parvenir des réservoirs de stockage de la Ville, situés à l'Hôtel de Ville, à l'exception des cas suivants:
 - Tout véhicule municipal ayant à faire le plein lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la Ville;
 - En cas d'urgence, lorsque le carburant est nécessaires dans les plus brefs délais et est disponible à proximité.
3. Toute dérogation à cette politique doit être approuvée préalablement par le Conseil municipal.